



Conférence de Chantal Sobieniak le vendredi 24 octobre 2008

COLLONGES AU XIX^e SIECLE

Introduction

Mes précédents exposés traitaient tous d'évènements survenus à Collonges sous l'ancien régime, c'est à dire avant la Révolution de 1789. Lorsqu'on étudie ces temps anciens, le principal problème est le manque de documents. Soit ils n'ont jamais été conservé, soit ils ont disparu.

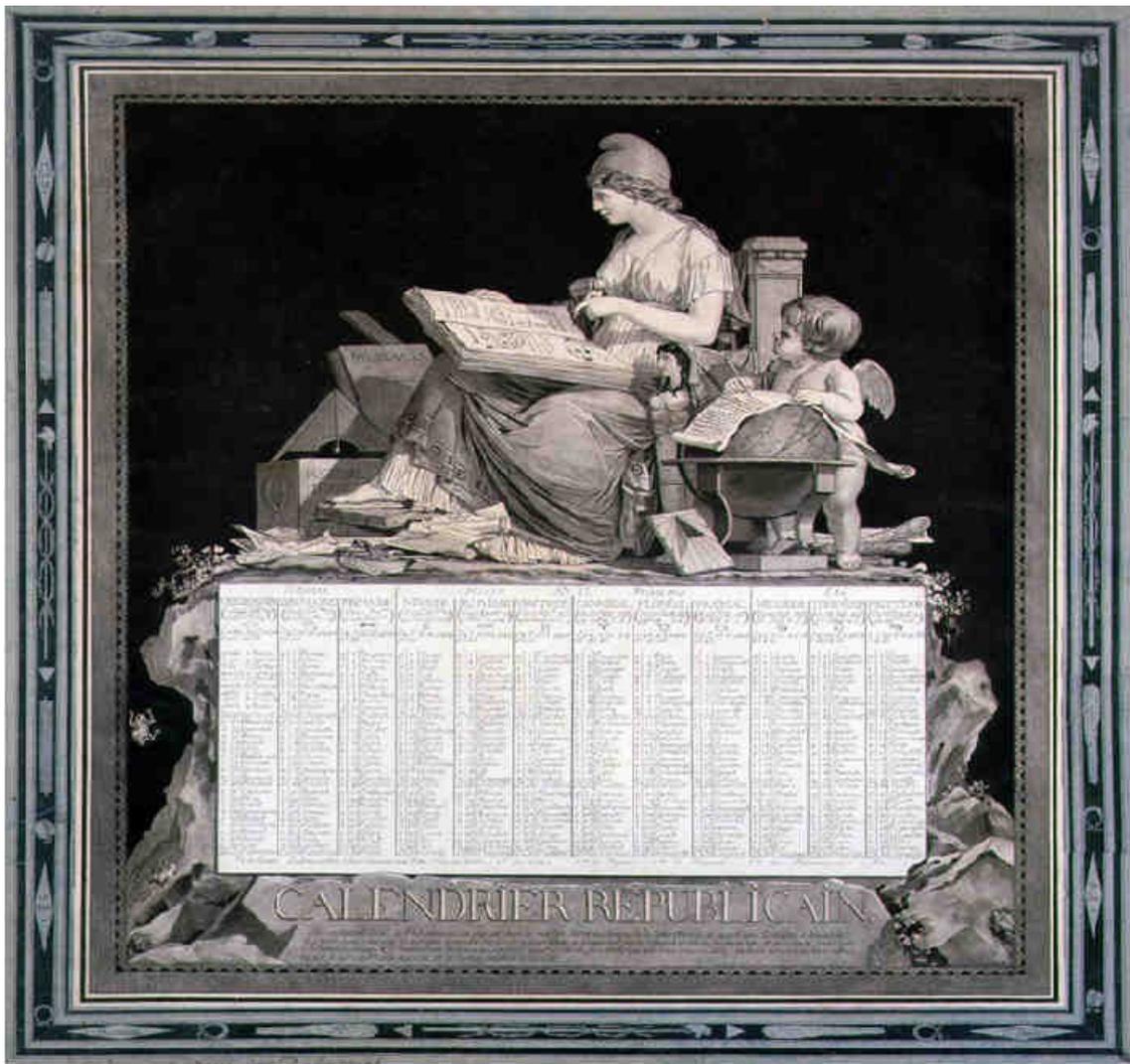
Au XIX^e e siècle, on est confronté au problème inverse. On aurait plutôt trop de documents. Depuis la Révolution, nous sommes un pays très « paperassier ». Les administrations produisent une somme considérable de documents. Par exemple, on pourrait parfaitement faire une thèse sur : *l'enseignement à Collonges au 19^eme*, ou *l'église à Collonges*.

Il n'est donc pas possible de parler de tout. Je vais donc essayer d'évoquer plusieurs sujets tout en vous montrant des documents dont la plupart ne sont pas très connus.

Avant de commencer j'aimerais que l'on essaye de se représenter Collonges le 1er janvier 1800.

Eh bien on peut m'arrêter tout de suite pour une raison toute simple : il n'y a jamais eu de 1er janvier 1800 ... en France en tout cas. Ce jour-là s'appelait le 11 nivose an 8.

Depuis sept ans, le 22 septembre 1792 exactement - 1er vendémiaire an 1 - et jusqu'au 10 nivose an 14 - 31 décembre 1805, on avait adopté le calendrier républicain.



Juste une petite comparaison, nous même, nous avons changé de monnaie il y aura bientôt sept ans, et nous savons tous que ça n'a pas été facile dans la vie de tous les jours. Sept ans plus tard, nous faisons toujours mentalement des conversions pour être sûrs de bien comprendre.

Si l'on se compare à nos ancêtres de 1800, on n'a pourtant pas lieu de se plaindre. En effet, sept ans auparavant, ils avaient également changé de monnaie, on n'utilisait plus les livres, sous et deniers, mais les francs et les centimes. Mais également tous les systèmes de mesures avaient été changés puisqu'on avait inventé le système métrique. Nous même, nous trouvons le système métrique très pratique, il a d'ailleurs été adopté par presque tous les pays. Compter en base 10, c'est facile - quand on est élevé avec ! Mais nos malheureux ancêtres avaient beaucoup de mal car ils étaient plus habitués à compter en base 12. Depuis Charlemagne, il y avait 20 sous dans une livres et 12 deniers dans un sou. On mesurait les longueurs en pieds, en toises, en lieues, les poids en livres, les volumes en pintes, en boisseaux, les superficies en acres, etc...

Mais il faut reconnaître que le plus beau, c'était bien le calendrier puisque, dans leur volonté de légiférer, les révolutionnaires avaient même prétendu régler le temps...

L'année était divisée en 12 mois de 30 jours - dont les noms avaient été inventés par Fabre d'Eglantine (l'auteur de l'immortelle chanson *Il pleut bergère*)

Vendémiaire - Brumaire - Frimaire

Nivôse - Pluviose - Ventose

Germinal - Floréal - Prairial

Messidor - Thermidor - Fructidor

Il n'y avait plus de semaine mais 3 décades de 10 jours appelés :

Primidi - Duodi - Tridi - Quartidi - Quintidi - Sextidi - Septidi - Octidi - Nonidi - Décadi

Auquels se rajoutaient les 6 jours supplémentaires de fin d'année, appelés sansculottides ou sanculotides .

On avait aussi essayer d'introduire le temps décimal avec des journées de 10h mais ce fut un échec car il serait revenu trop cher de modifier les rouages des horloges.

Pour les nostalgiques de ce calendrier, sachez qu'aujourd'hui 24 octobre 2008, nous serions le tridi 3 brumaire an 217, jour de poire. En effet, comme il était inconcevable d'attribuer aux jours des noms de saints, on leur avit donné des noms en rapport avec la nature : fruits, fleurs, outils... On pouvait ainsi se retrouver nommé Aubergine, Sarcloir, ou même...fumier !

En 1811 le sous préfet de Brive se plaignait : Le système métrique est toujours dans le même état de situation, il ne fait pas de progrès, son usage est difficile dans le petit commerce de détail, le peuple ne veut encore reconnaître que les livres, les onces, les aunes, les setiers. Le temps et l'instruction peuvent seuls le ramener à des idées plus saines ; cependant l'instruction ne parait pas se rapprocher de lui.

Ce siècle qui commençait n'allait pas du tout être un long fleuve tranquille. On allait connaître de nombreux changements de régimes :

1800 - 1804 : CONSULAT

BONAPARTE

1804 - 1814 : PREMIER EMPIRE

NAPOLEON 1ER

1814 - 1815 : PREMIERE RESTAURATION

LOUIS XVIII

MARS - JUIN 1815 : LES CENT JOURS

NAPOLEON 1ER

1815 - 1824 : RESTAURATION

LOUIS XVIII

1824 - 1830 :

CHARLES X

1830 : REVOLUTION DE JUILLET

1830 - 1848 : MONARCHIE DE JUILLET

LOUIS PHILIPPE

1848 - 1852 : 2EME REPUBLIQUE

LOUIS NAPOLEON BONAPARTE

1852 - 1870 : SECOND EMPIRE

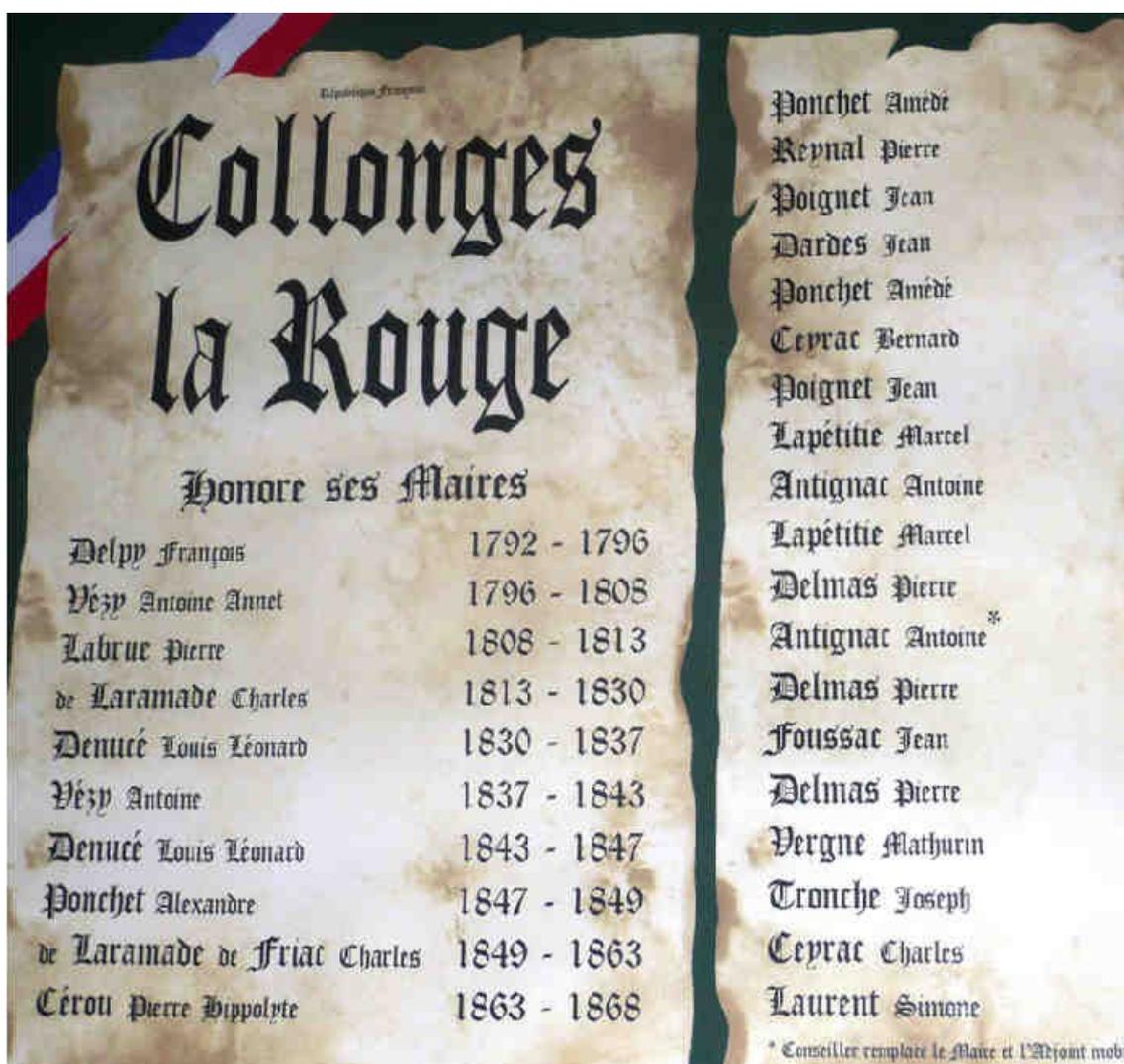
NAPOLEON III

1870 - 1899 : TROISIEME REPUBLIQUE

1871 :	ADOLPHE THIERS
1873 :	PATRICE DE MAC-MAHON
1879 :	JULES GREVY
1887 :	SADI CARNOT
1894 :	JEAN CASIMIR-PERRIER
1895 :	FELIX FAURE

Ces évènements historiques se déroulent bien loin de Collonges mais on aurait tort de croire qu'ils n'ont pas eu d'incidence. Au contraire, on est à présent dans un système où tout changement à la tête de la nation implique des changements dans les coins les plus reculés.

Au 19^{ème}, les maires ne sont pas élus mais nommés par les préfets et doivent donc convenir au gouvernement en place d'où des changements assez fréquents.



Ce tableau montre 18 maires à Collonges pour le 19^{ème} siècle. En fait il y en a eu 20 dont 2, il est vrai pour un temps très bref.

pour la mairie de Collonge, Doyen a remis un exemplaire. Du 21 messidor
 Des et au bas du billet d'émigration il a retiré un billet. Signé
 Vezy, maire de

Aujourd'hui 20^e jour du mois de thermidor an huit de la République
 française une et indivisible annuit Antoine Vezy nommé maire de la Commune
 de Collonge par arrêté du préfet du département de la Corrèze en date du
 six du courant, a consacré une assemblée au son de la cloche
 ayant préalablement averti par écrit les citoyens Lachapelle et monnon
 de la rendre sur la place publique, ledit Lachapelle pour être averti
 publiquement, qui doit après ce moment toutes les fonctions de
 maire provisoire de présenter le grand registre de la commune, et les copies
 de ~~ses~~ l'arrêté du préfet du 21 messidor ~~par~~ ledit monnon pour accepter
 ou refuser la place de joint à la mairie de Collonge.

H H

En l'an 8 - 1800 - un Lachapelle a été maire provisoire, il s'agissait probablement de Bonaventure LACHAPELLE, (dit LACHAPELLE cadet) né en 1748, décédé bourgeois en 1806 (mais peut-être aussi notaire), issu d'une longue lignée de notaires du Faure .

On a ensuite Antoine Annet VEZY, dit Vezy cadet, du Martret, né en 1758 (mort en 1833). El l'an 8 celui-ci fait réparer la halle publique, il faut remettre une poutre et plus de 6000 ardoises Il se plaint qu'il n'y a plus que 2 foires au lieu de 9 avant la Révolution

Il voudrait réparer les chemins devenus impraticables non seulement pour les charettes mais encore pour les chevaux et même les gens à pied.

Il décide de faire réparer l'horloge du clocher par M. Cérou (toujours pas réparée en 1831)

En 1808 il est remplacé par Pierre Labrue, ancien noble émigré dont la première décision fut d'obliger chaque habitant à paver ou faire paver la rue devant sa maison à ses frais.

Il s'était rendu assez impopulaire en interdisant aux aubergistes de servir du vin les dimanches et jours de fête et il décide aussi que tous les pères de famille seront tenus pour responsables des délits commis par leurs enfants et leurs domestiques.

Il déplace la salle de la mairie qui se tenait chez François Albert, aubergiste pour louer une pièce à Jean Poinet.

Il est en litige avec son prédécesseur Antoine Vezy du Martret, à propos d'une source que celui-ci a détournée.

En 1813 le nouveau maire est **Charles de Laramade de Friac** né le 20 avril 1788, dont nous reparlerons.



Jean Pierre Bial a été maire pendant les 100 jours mais en fait il n'a exercé ces fonctions que du 25 juin au 19 juillet 1815. C'est une période troublée pendant laquelle plusieurs collongeois se trouvent emprisonnés à Brive pour attroupement séditieux :

J Baptiste Freyssenges, du bourg (caution payée par Antoine Poignet, propriétaire à la Veyrie)

Jean Bouyssou, cultivateur au bourg,
Jean Albert, du Chastanet

Il n'y a que 2 documents concernant le mandat de Jean Pierre Bial: son **installation** et sa **destitution**

Installation :

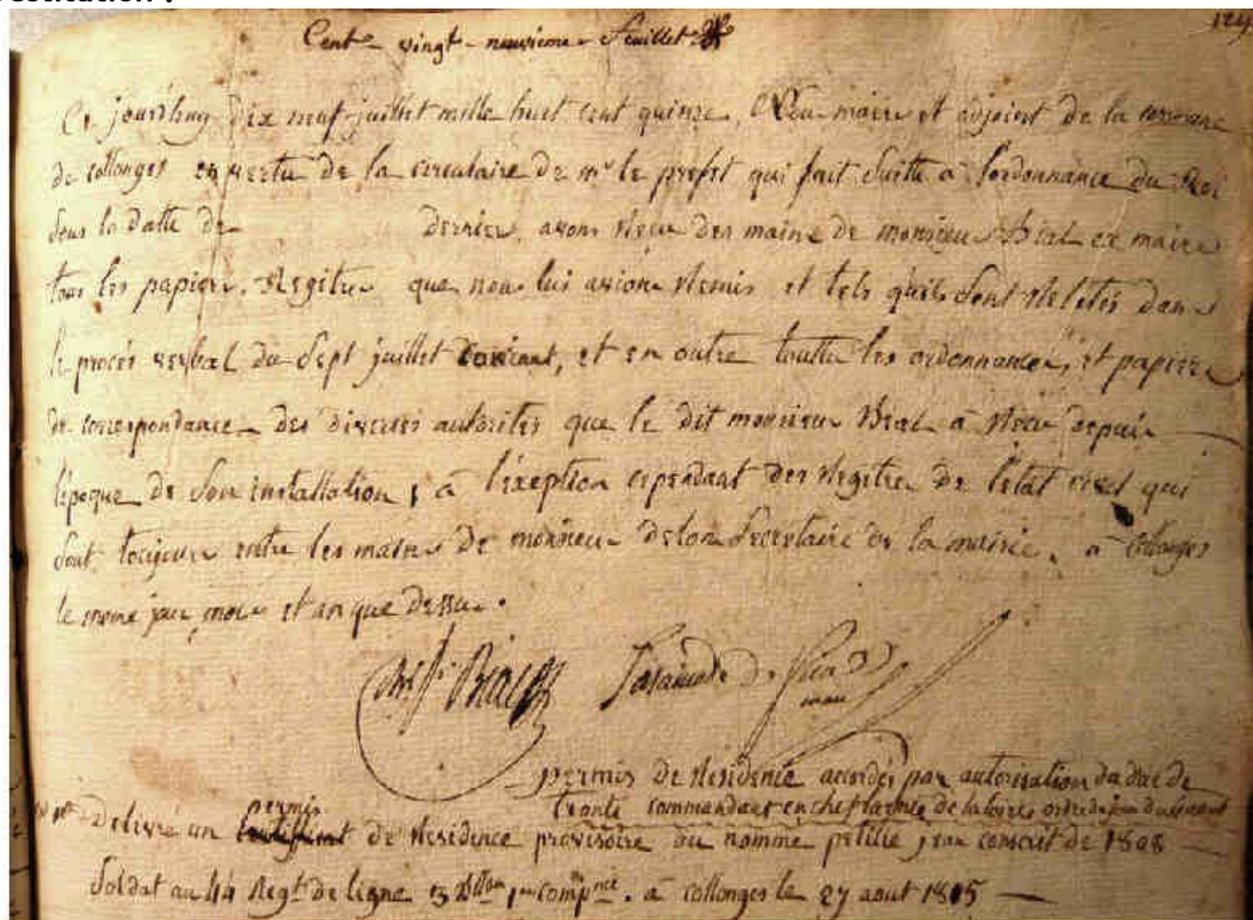
Le jourd'hui vingt cinq juin 1815. En son nom mon pere, maire presipere de la commune de
colonges par arrete de son le prefet du
dernier

suivant l'arrete du dit m. prefet du quinze du courant le quel emane de la circulaire de son ex. de
le ministre de l'interieur du 1^{er} mai aussi de son qui de conforme au decret imperial du 13^e avril, dit
decret, concernant l'installation des fonctionnaires nouvellement elus; avons invite Monsieur Dieulouart
major en retraite, dont la nomination faite par l'assemblee communale le 11^{me} mai dernier a ete validee
par m. le prefet pour remplir les fonctions de maire; a prêter le serment prescrit par le decret du
13^e avril aussi de son; Et que le dit m. Dieulouart ayant fait en presence des conseillers municipaux et de
citoyens reunis a la salle de la mairie; en ces termes Je jure obissance aux constitutions et
fidelite a l'empereur. L'asson l'installe sur le champ dans les dites fonctions de maire, et dans
desormais, apres avoir prêté le serment susdit entre des mains, En son, avons ete aussi sur le champ
installe par lui dans les fonctions d'adjoit. Des qu'ils ont prêté le serment et installation nous
avons dressé le present procès verbal signé par un chacun de nous individuellement, pour etre remis
a m. le prefet conformement a l'article trois de son arrete precite. en France, a presne et collap
le meme jour, mois, et an que dessus.

P. Dieulouart
M. Dieulouart
DEPARTEMENT
ARCHIVES COMMUNALES
DE LA CORREZE

Ce present procès verbal est inscrit sur le registre de la commune le 25 juin 1815.

Destitution :



Le maire suivant est à nouveau **Charles de Laramade De Friac** jusqu'en 1830.

C'était vraiment un personnage. Très grand, 1,85, il en imposait et ne supportait pas la contradiction. Il s'était rendu impopulaire car il agissait comme un noble de l'ancien régime.

Paul Bial raconte : J'ai bien connu Charles de Friac qui habitait le château de Friac près de Collonges. Le dernier des Friac devint sous la Restauration, un véritable potentat à Collonges. Il me semble encore voir, le dimanche à la grand messe, le curé Lafont descendre de l'autel et venir l'encenser dans son banc : le prêtre bien humble, le hobereau très hautain. Mais, je me hâte de le dire, l'encensé n'était pas au fond un méchant diable. Sous des manières autoritaires, violentes même à l'égard de quiconque lui résistait, battait un cœur bon et loyal. Omnipotent, il ne fit pas le quart du mal qu'il pouvait faire et il accomplit beaucoup de bien. Il aimait ses sujets, mieux encore ses sujettes et il n'en était pas détesté, car c'était un fort bel homme.

Lantier, 20.7.60, 1850.

Monsieur Dural,

Je ne puis point vous laisser ignorer que
 le pays d'Albion, avec raison, qu'un longpétisme
 l'empêche, gracieux, comme de justice, de l'abolition
 soit en fait jamais, je puis dire M. De fiscal, soit
 encore maire de Colonges. Celui qui a usé, sous
 le gouvernement de M. De fiscal, publiquement la
 masse des citoyens de sa commune, d'une puissance
 passible, d'anciens abus reprochés par le bon sens de
 la civilisation; en fin, de les conduire comme des
 nègres, avant leur affranchissement; doit-il,
 (malgré l'hypocrisie qui pourrait le faire)
 écrire, paraître et présider tout autre qu'il se
 trouve, votre investiture d'un lieu de noie?

Soit municipale tant d'usages, quand permettra
 tu à cette malheureuse commune de se débarrasser
 d'un tel administrateur. . . . !

J'ai l'honneur d'être et de me dire sincèrement
 Monsieur,
 votre très obéissant serviteur,
 (Signature) desplacé

En 1830, époque de la monarchie de juillet, il est destitué mais il reviendra à nouveau maire de 1849 à 1863. Il aura donc été maire pendant 31 ans. Il est enterré dans la chapelle des pénitents.

Les maires suivants resteront beaucoup moins longtemps, en moyenne 5 à 6 ans sauf Amédée Ponchet maire pendant 13 ans de 1868 à 1881.

En 1841 C'est Antoine Vezy de Beaufort qui est maire : on parle pour la première fois de la création de la commune de Lagleygeolle sur les communes de Meysac, Collonges, Sérilhac et Noailhac, d'où la perte éventuelle des villages de Charlat et la Chatie. Le conseil municipal s'y oppose en faisant valoir que les chemins de Lagleygeolle à ces villages sont impraticables tandis que ceux qui les conduisent à Collonges sont très viables :

Les habitants de ces villages, après avoir traversé par des chemins très élevés couverts par les neiges et les glaces en temps d'hiver ne trouveraient à Lagleygeolle ni toit hospitalier qui put les recevoir, ni abri contre la neige, les vents et les pluies qui semblent s'y être donné un rendez-vous perpétuel.

La commune de Lagleygeolle ne sera finalement créée qu'en 1869.

1843 : on ouvre le nouveau cimetière

1848 On reparle de l'horloge ; On se décide à acheter une nouvelle horloge qui se remonte une fois par semaine commandée à Mr Cheymol de Mauriac : 800 f. garantie 10 ans.

1849 : achat d'un tambour, achat d'une maison commune à Anne Salvant. La mairie a enfin un lieu fixe

Pendant tout le siècle, les sujets qui occuperont le plus les conseils municipaux sont :

les chemins, très difficiles à entretenir
l'eau

Je ne vais pas refaire l'exposé sur l'eau à Collonges que nous avons fait avec Mme Guély il y a quelques années.

En bref, au début du 19ème et depuis 40 ans, il n'y avait qu'une fontaine publique au Martet, tout à fait insuffisante.

En 1849, le sous-préfet écrit qu'il serait mieux pour Collonges d'avoir une fontaine construite sur la place publique. Mais la commune n'a pas d'argent et on opte pour la solution la moins onéreuse : la fontaine reste au Martret mais une conduite amène l'eau au centre du village.

8 août 1858 . L'eau est insuffisante, on propose d'établir une conduite prise à l'arrière du champ de foire.

L'eau qui se trouve au chef-lieu de la commune est insuffisante pour les habitants ; les animaux souffrent une grande partie de l'année, et, si malheureusement un incendie éclatait, nous n'aurions aucun moyen de l'éteindre. Il est donc de toute urgence d'aviser au moyen d'alimenter le bourg. Or une source très abondante, située à 1km de distance pourrait donner par jour 770 hectolitres d'eau.

On a enfin une deuxième fontaine à Collonges en 1861. Il aura fallu 100 ans pour que le projet aboutisse. L'inauguration de la fontaine donne lieu à des fêtes qui durent trois jours avec feux de joie et tirs de canon.

Hélas ! le 7 janvier 1883 a lieu une séance extraordinaire du conseil municipal. Il n'y a plus d'eau au cimetière grand à la suite d'un éboulement de terrain qui a écrasé les tuyaux. Des réparations urgentes sont nécessaires mais l'on n'a pas d'argent.

En avril 1884, la situation a empirée. Il n'y a plus du tout d'eau dans le bourg.

En décembre 1884, il n'y a aucune amélioration car il n'a pas assez plu. Il n'y a pas plus d'eau qu'au mois d'août. L'eau potable fait complètement défaut, les ruisseaux sont presque à sec. On décide de faire une conduite qui amènerait l'eau de la Baral au cimetière grand. La réception définitive des travaux aura lieu le 7 novembre 1897.

La population de Collonges

On n'a malheureusement pas de recensements réguliers et fiables puisque le premier date de 1906.

On connaît cependant quelques chiffres :

En 1792, 1183 habitants

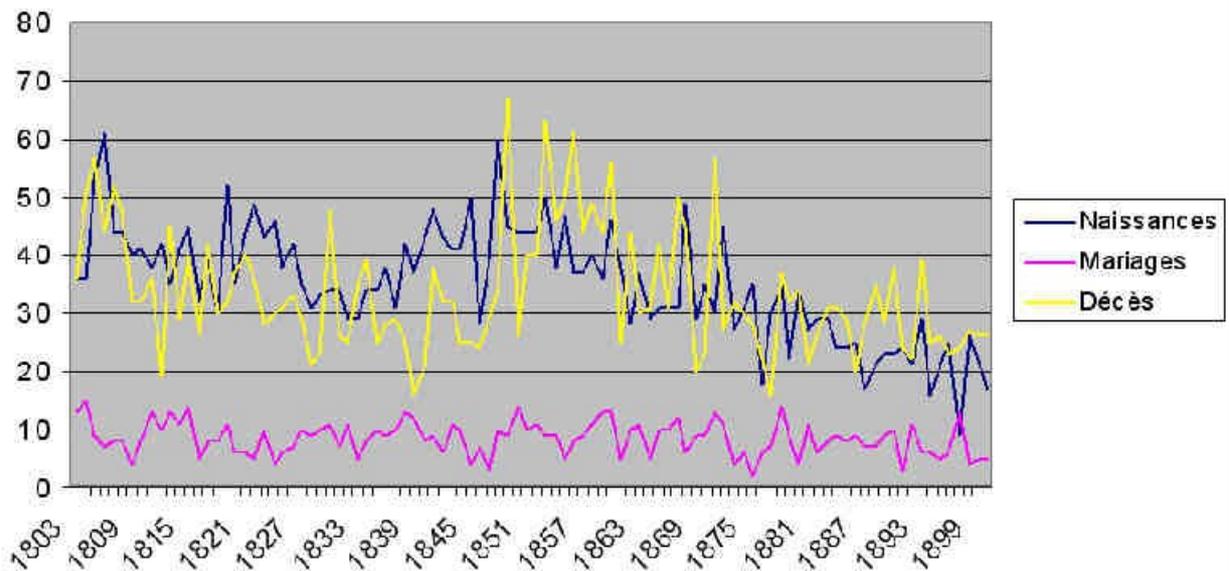
An 13, population : 1262 h

1852 : 1510 habitants, y compris les militaires

1859 : 900 dans l'agglomération (?)

1863 : 1000 dans l'agglomération

Grace aux registres d'état-civil, on peut étudier les variations.



On voit une augmentation de la population jusqu'au milieu du siècle puis une baisse assez lente. Il n'y a pas ce décrochement très net que l'on voit dans d'autres communes à partir des années 1860 - arrivée du chemin de fer et émigration vers Paris. Par contre après 1880, la chute s'accélère, probablement à cause du phylloxéra.



On voit un réseau très dense et de nombreuses parcelles. La matrice cadastrale de 1823 : qui correspond à ce plan indique 84 propriétaires dans le bourg. Ceux dont la profession est indiquée :

Jacques Coste, tisserand
Pierre Hugonie, ancien militaire
Pierre Monteil, sabotier
Antoine Deschamps, cabaretier
Bernard Laymonerie, menuisier
Pierre Bourgès, tailleur
Louis Peget, domestique
Pierre Simon, tambour
Jean Bizot, maréchal
Antoine Hugonie, boucher
Louis Serre, menuisier

Paul Bial, fils du colonel, né en 1820, écrit dans ses mémoires en 1896 :

La plupart des maisons ont une boutique aujourd'hui inoccupée et fermée. On remarque sur la place de l'église une vaste halle qui ne sert à rien depuis plus d'un siècle. Il fut donc une époque où florissait à Collonges un commerce assez important. Cette ère commerciale doit remonter très haut. En 1830, il n'y avait à Collonges qu'une seule boutique ouverte, dans l'angle de la place attenant à l'église : une demoiselle Christine Naves y tenait un petit débit d'épicerie et de mercerie.

Alors point de boulanger : un fournier cuisait dans un four banal les tourtes de pain noir de chaque famille. Le pain blanc, ne figurant qu'à la table des riches, s'achetait à Meyssac.



Dans la population de Collonges il y a sous Napoléon une arrivée d'étrangers, plus précisément de prisonniers espagnols dont certains resteront à Collonges et s'y marieront. Leurs noms seront francisés.

1805 : Jean Ginet, fils de Jean et Françoise Nadal, né à Réal au royaume de Valence, soldat de l'armée espagnole, régiment de casadores, prisonnier depuis 13 ans à Collonges sans avoir de nouvelles de ses parents, demande un acte de notoriété. Aidé par François Flaviat, espagnol, cultivateur à Collonges, dit qu'il était voisin à Réal, François Billac, espagnol, également voisin à Réal, Michel Taragaux espagnol vivant à Ligneyrac, aussi de Réal, Antoine Valdès qui vit à Meyssac, Félix Sauty, Jacques Diès de Sarrazac.

6 mai 1817, mariage d'un espagnol à Collonges depuis 6 ans : François Flavia de Vals en Catalogne, 27 ans, avec Marie Leyma. (12 avant il disait qu'il était de Valence !)
Basile Castre de St Laurent de Brandes, commune de St Jacques en Galice X 18/06/1820

En 1843, Fernando Comas, résidant à Collonges depuis 40 ans, demande un passeport pour la frontière d'Espagne, accordé pour bonne conduite.

En 1889 : Bertrand Flavia, espagnol, né à Collonges. C'est son grand-père qui était venu d'Espagne !

Problèmes avec les homonymes :

Surnoms des Albert :
Jean dit Favède
Pierre dit Galet

Antoine dite Laygnette
Baptiste dit Hugonie
François dit Francillou
Jean dit Jean de Vizi
Antoine dit Dourval

Autres surnoms :

Etienne Briat dit Nissou
Antoine Bouysset dit Salvant
Bazille Caster dit Lespagnol
Jean Coly dit Gouby
Jean Hugonie dit Counouly
Jean Poignet dit Pierrotte
Jean Poignet dit Marqueyssac
Jean Poignet dit Peyrignac
Jean Monteil dit Turenne
Jean Bizot dit Petitjean

L'Empire a été une époque de grandes guerres et des collongeois y ont participé. Il est difficile d'avoir la liste exacte car ils sont inscrits là où ils se sont engagés. Parmi les propriétaires de 1823 on trouve :

Denis Albert , officier retraité
Jean Bouyssou , ex militaire
Jean Faure , ex militaire
Pierre Hugonie , ex militaire

Il y a aussi ceux qui sont morts en campagne. Encore faut-il que leur décès ait été rapporté sur les registres de Collonges. On peut citer :

Jean COLY,
Voltigeur au 18ème
Régiment d'Infanterie

Décédé à Venise
Le 6 décembre 1807



Jean MONTEIL, 20 ans,
Fils de Jean MONTEIL et
Marie BOUYSSOU

Grenadier au 27^{ème}
Régiment de ligne,
3^{ème} bataillon

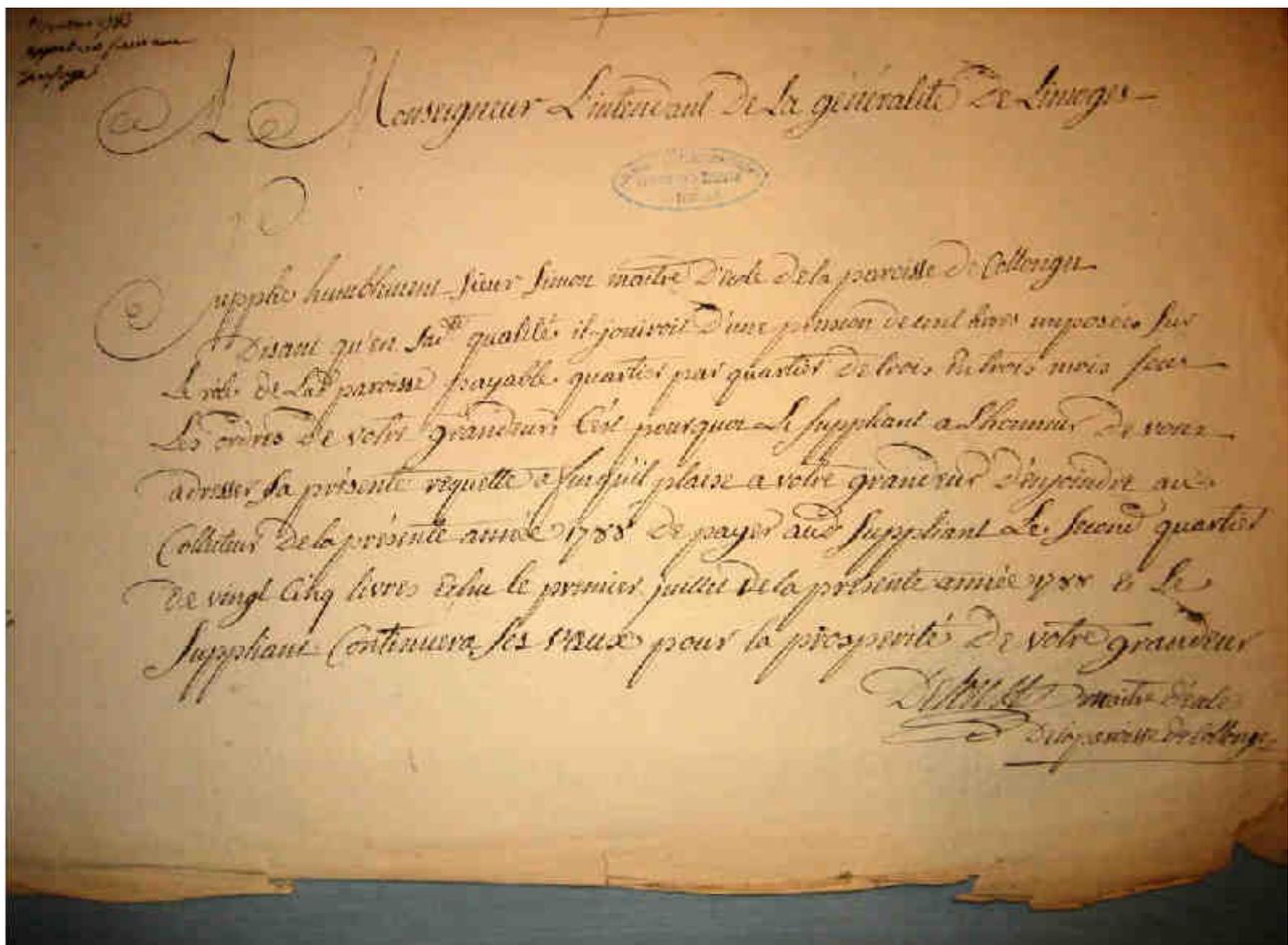
Entré à l'hôpital de Magdebourg
Le 14 avril 1814
Décédé à Magdebourg
Le 24 avril 1814

Romain POIGNET

Fusilier du 6^{ème}
Régiment de ligne

Décédé le 5 juin
1808 à Corfou





Il y a eu, comme partout, des écoles publiques mixtes pendant la Révolution. L'idée était généreuse mais, faute de moyens ces écoles n'ont vraiment existé que pendant quelques mois, au mieux quelques années.

Au début du siècle, il n'y a pas d'école à collonges. En l'an 11 la municipalité envisage de rétablir un maître secrétaire de mairie et on pense au régent Delon qui continue à donner des cours privés.

Dans ses mémoires, Paul Bial se souvient de l'Annotte : *Anne Salvant, née à Meyssac, installée à Collonges sous la Restauration où elle monta une école de jeunes filles et de petits garçons. Elle fut bientôt consacrée médecin et apothicaire par le suffrage populaire pendant plus de 40 ans.*

A la suite du régent Delon, un autre instituteur s'est installé à Collonges, Antoine Mommont.

En 1831 la commune décide de prendre en charge son logement et son entretien. Il a été le maître de Paul Bial : *De 1827 à 1830, je demurai en pension à Collonges pour suivre les premières classes de latin, sous le professeur Antoine Mommont*

En 1833, c'est la loi Guizot, première loi d'obligation scolaire. Elle impose aux communes d'avoir une école. Elle n'impose pas aux enfants à aller à l'école (il faudra attendre les lois Jules Ferry en 1881). L'instituteur publique n'a plus le droit de faire la classe chez lui.

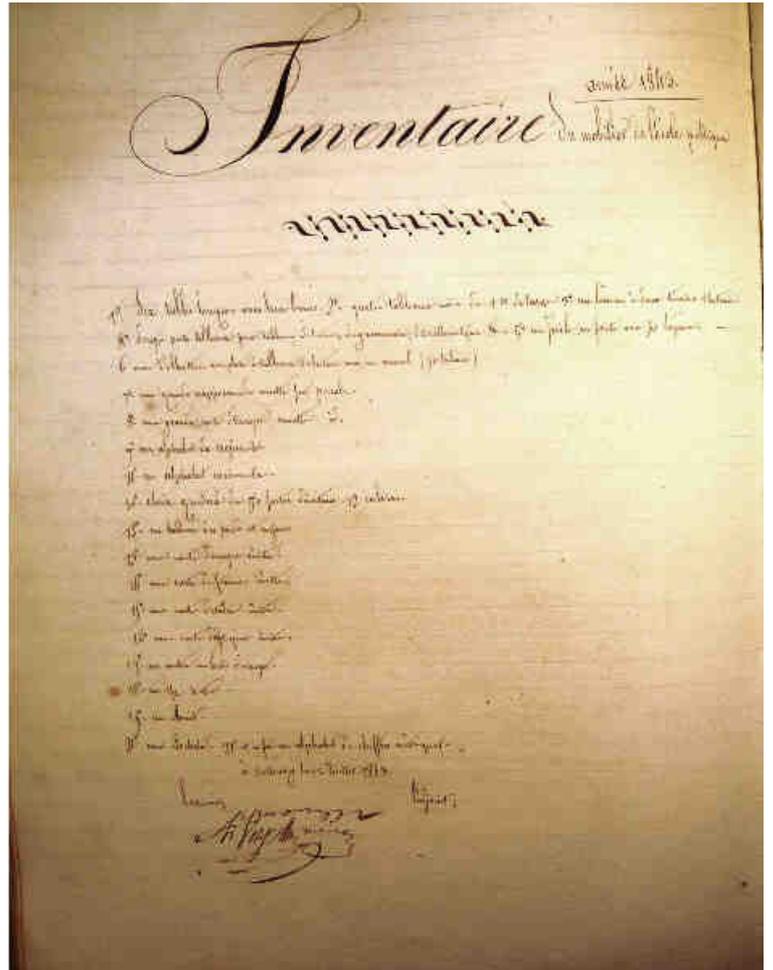
Le 9 novembre 1833, la municipalité vote un impôt extraordinaire de 1200 f pour l'acquisition d'une maison d'école, au centre du bourg composée d'un cuvier (une cave), une chambre et un grenier ayant chaque pièce 10m de longueur et 5,75 de large et chaque étage de 7 m de hauteur chacun. Je ne sais pas où exactement était cette école.

Le 8 août 1834 le conseil expose que l'école de Collonges possède *un très beau mobilier composé d'un poêle avec ses tuyaux de la valeur de 50f, de 10 tables avec leurs bancs ayant chacune 10 pieds de long (et le système métrique ,) et 10 pouces de larges, portant chacun huit ardoises* donc on vote la somme de 276f pour rembourser l'instituteur qui a acheté ce matériel

En 1835 le conseil considère que pour l'intérêt public il est d'une grande utilité d'avoir une institutrice pour l'enseignement des filles, au traitement annuel de 50f (l'instituteur gagne 100f), mais c'est un voeu pieux car il n'y a toujours pas d'institutrice en 1843. Par contre il y a une école gratuite tenue par les soeurs de la charité . Le conseil leur attribue 100 f. *Les soeurs dont il s'agit ont su se concilier l'estime et la bienveillance des habitants et leur éloignement serait vu avec regret (1841)*. La loi Guizot n'imposait pas la laïcité. Les communes avaient le droit d'entretenir des écoles religieuses.

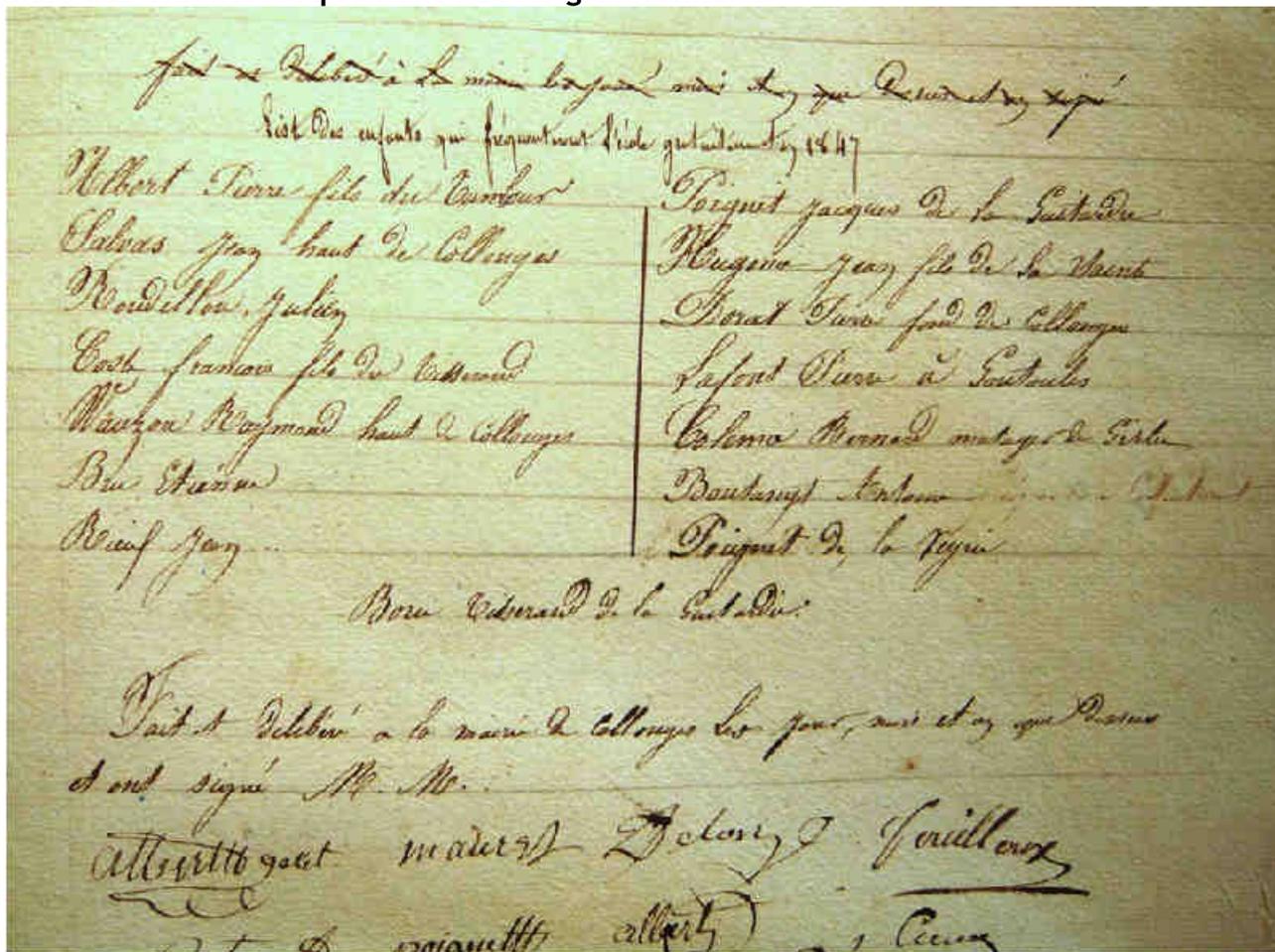
Inventaire de l'école publique, 1er juillet 1843

10 tables longues avec leurs bancs
4 tableaux noirs de 1m de large
Un bureau à deux tiroirs et une estrade
12 porte tableaux pour tableaux de lecture, de grammaire, d'arithmétique
Un poêle en fonte avec ses turyaux
Une collection complète de tableaux de lecture avec un manuel (50 tableaux)
Une grande mappemonde muette en percale
Une grande carte d'Europe muette
Un alphabet de majuscule
Un alphabet minuscule
Un choix gradué de 50 sortes d'écriture en 12 cahiers
Un tableau des poids et mesures
Une carte d'Europe écrite
Une carte de France écrite
Une carte d'Italie écrite
Une carte d'Afrique écrite
Un mètre en bois de noyer
Un demi mètre
Un christ
Une clochette
Et en sus un alphabet de chiffres métriques
C'est tout à fait exceptionnel et vraiment la preuve que la municipalité portait un grand intérêt à l'enseignement. Dans la plupart des communes il n'y avait que 3 bancs et 2 ardoises !



Cette école était publique mais payante. Mais la commune prend en charge les études des enfants nécessiteux.

Liste des enfants fréquentant l'école gratuitement



Tous les ans le conseil municipal vote une somme pour l'achat de livres pour la distribution des prix..

En 1850 le nouvel instituteur ne fait pas l'affaire. Il y a des plaintes contre le sieur Sourzat, instituteur communal, suspendu avec privation de traitement

Conduite irrégulière et peu morale. La population organise une manifestation. Une troupe indisciplinée qui pousse des cris nocturnes, demande qu'il soit remplacé par le nommé Albert, instituteur privé qui enseigne une soixantaine d'élèves et obtient des résultats admirables

Il y avait donc à ce moment là 3 écoles à Collonges. L'école publique de garçons (instituteur Sourzat), l'école privée de garçons, (instituteur Albert), et l'école religieuse de filles.

Paul Bial signale que jusqu'en 1880 (mais il ne dit pas à partir de quelle date) les frères de la doctrine chrétienne occupait un bâtiment contigu à l'église.

Il dit aussi que l'hôtel de Beurival - démolit - servit un temps d'école (laquelle ?)

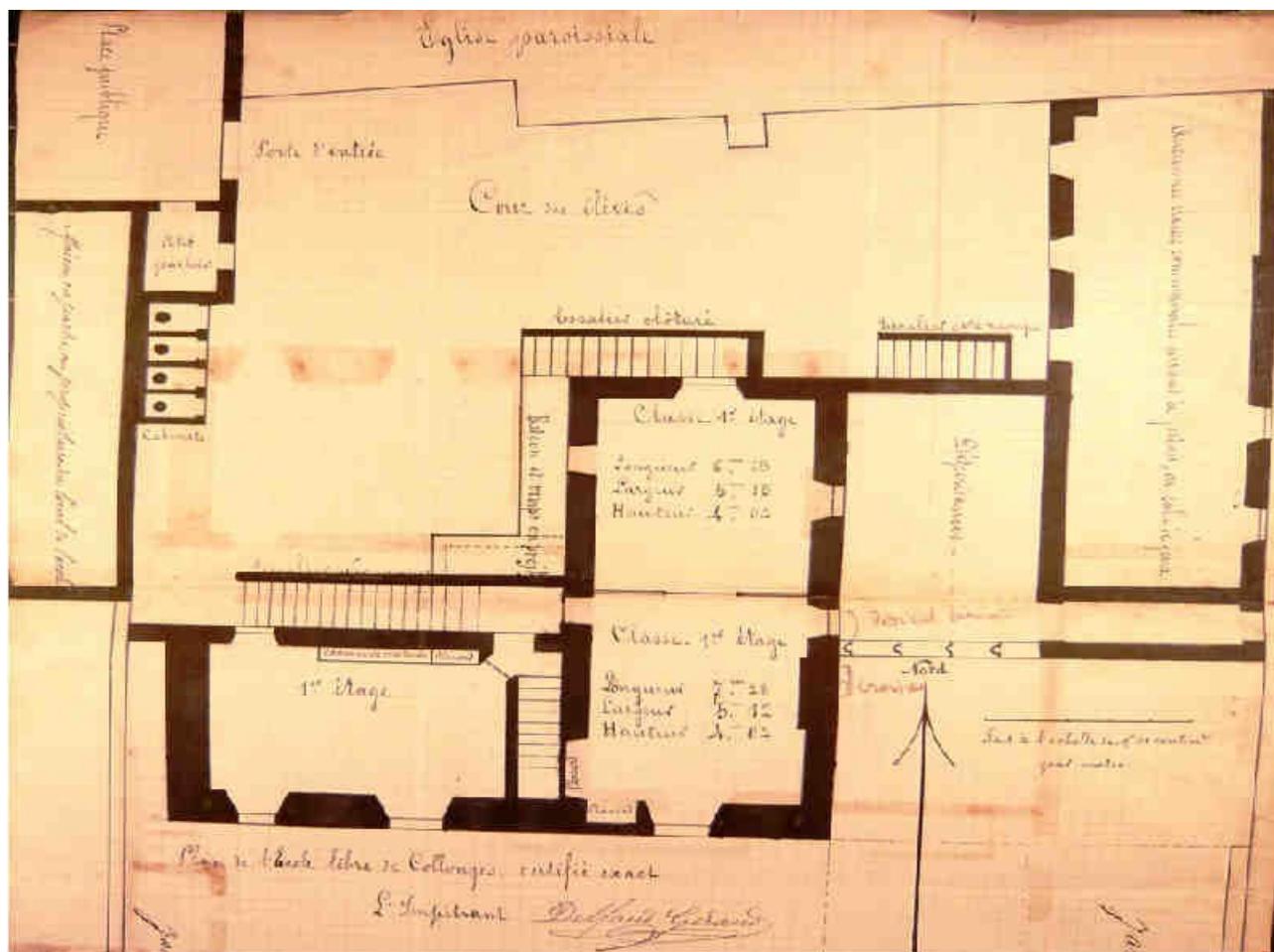
En 1891, l'école de filles est très peu fréquentée

En 1896, la congrégation des petits frères de Marie dirigée par M. Géraud Delfaud né en 1846 à Castels, Dordogne, pourvu d'un brevet de capacité, projette d'ouvrir une école privée de garçons.

Suite de la conférence de Chantal Sobieniak

Présentation sommaire de l'association les Amis de Collonges : création, but, siège, logo
C'est le siège des Amis de Collonges : entrez au rez-de-chaussée où se trouve l'accueil et vous pourrez aussi découvrir l'étage et la cave.

De nombreuses publications vous seront proposées par Ghislaine : beaucoup sont l'oeuvre de membres de l'association connaissant bien Collonges et passionnés par son histoire.
Avec Ghislaine, chaque élément est l'objet de commentaires et d'histoires.



L'inspection académique s'oppose à cette école. L'inspecteur écrit au maire, Marcel Lapetitie :

C'est à la fois dans l'intérêt des bonnes moeurs et de l'hygiène que je fais opposition à l'ouverture de cette école pour les motifs suivants :

L'immeuble où l'on se propose d'installer l'école se compose d'un rez de chassée et d'un premier étage, une partie du rez de chaussée appartient à M. Theillard, qui tient un débit de boissons ; le reste de l'immeuble appartient à M. Ceyrac, notaire à Meyssac.

Les salles de classe, placées au premier étage, s'étendent en partie au dessus du logement de M. Theillard, laquelle sert de débit de boissons et reçoit les clients et consommateurs. L'une des fenêtres de cette salle est placée au dessus de la porte d'entrée du débit, un simple plancher séparant le débit de la salle de classe, le bruit qui se fait dans l'une des deux salles est facilement perçu dans l'autre. Les libres propos, les cris et les chants des clients du débit Theillard seront aisément entendus par les enfants réunis dans la salle de classe. Il est à prévoir que ces propos, ces cris et ces chants seront souvent de nature à blesser la pudeur, à altérer les sentiments de saine moralité que les éducateurs ont à coeur de conserver pur de toute atteinte. Les enfants pourraient même voir des scènes de cabaret du plus déplorable exemple pour eux.

Du point de vue de l'hygiène, la cour Theillard est d'une malpropreté repoussante ; c'est sur cette cour que s'ouvrent les étables des animaux, boeufs et porcs, elle est remplie de fumier en tas ou étalée. Il est impossible d'ouvrir les fenêtres sans y faire pénétrer les miasmes et sans faire respirer aux enfants un air vicié.

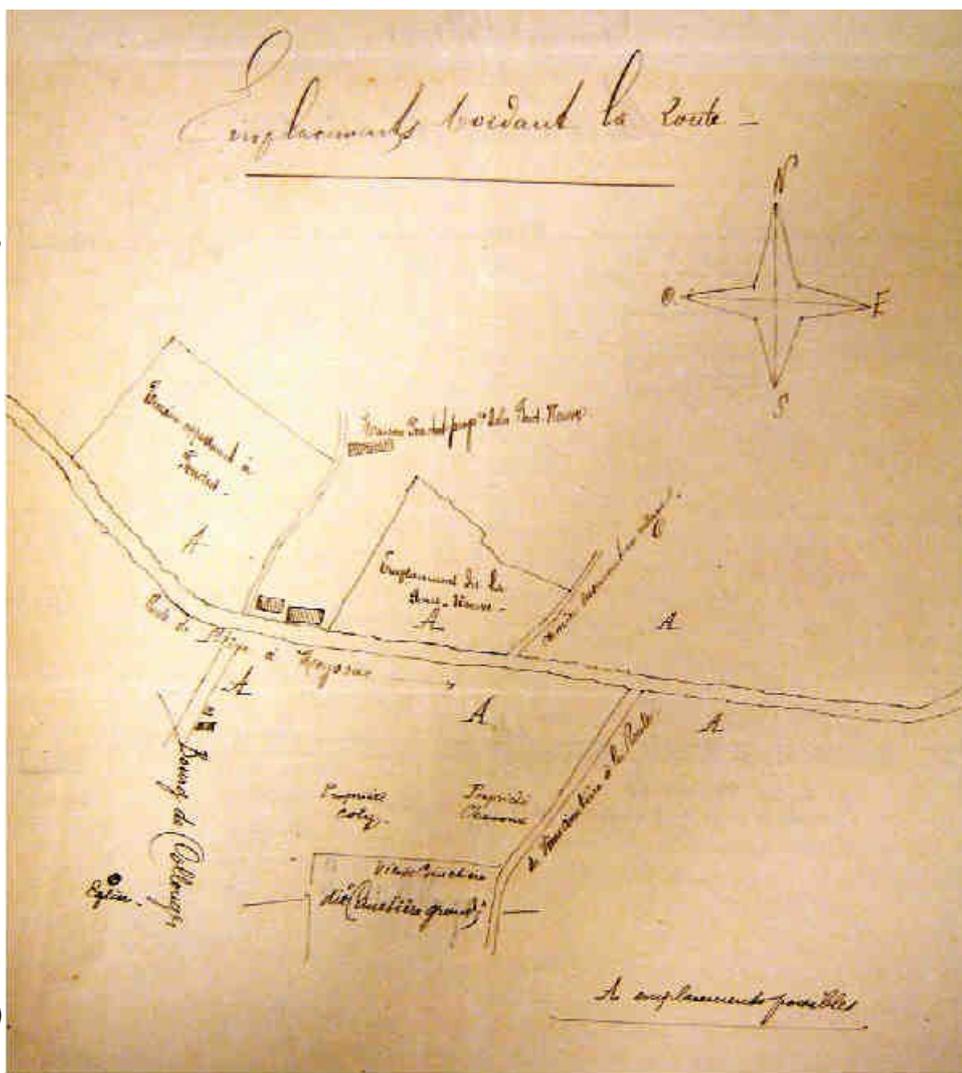
D'autre part les privés sont établis au couchant, le long d'une habitation voisine, à 8m environ des salles de classe. Des émanations malsaines pourront pénétrer dans les salles. Cet inconvénient est d'autant plus grave que la cour de récréation est enfermée entre des murs dont l'élévation est de 15m pour les uns (ce sont les murs de l'église) et de 4m pour les autres.

Un escalier en pierres, extérieur et inabrité donne accès aux salles de classe. L'hiver l'eau des pluies congelée recouvrira les marches d'un enduit de glace, sur lequel les enfants ne pourront passer sans accident.

L'instituteur fait appel mais perd et cette école est interdite.

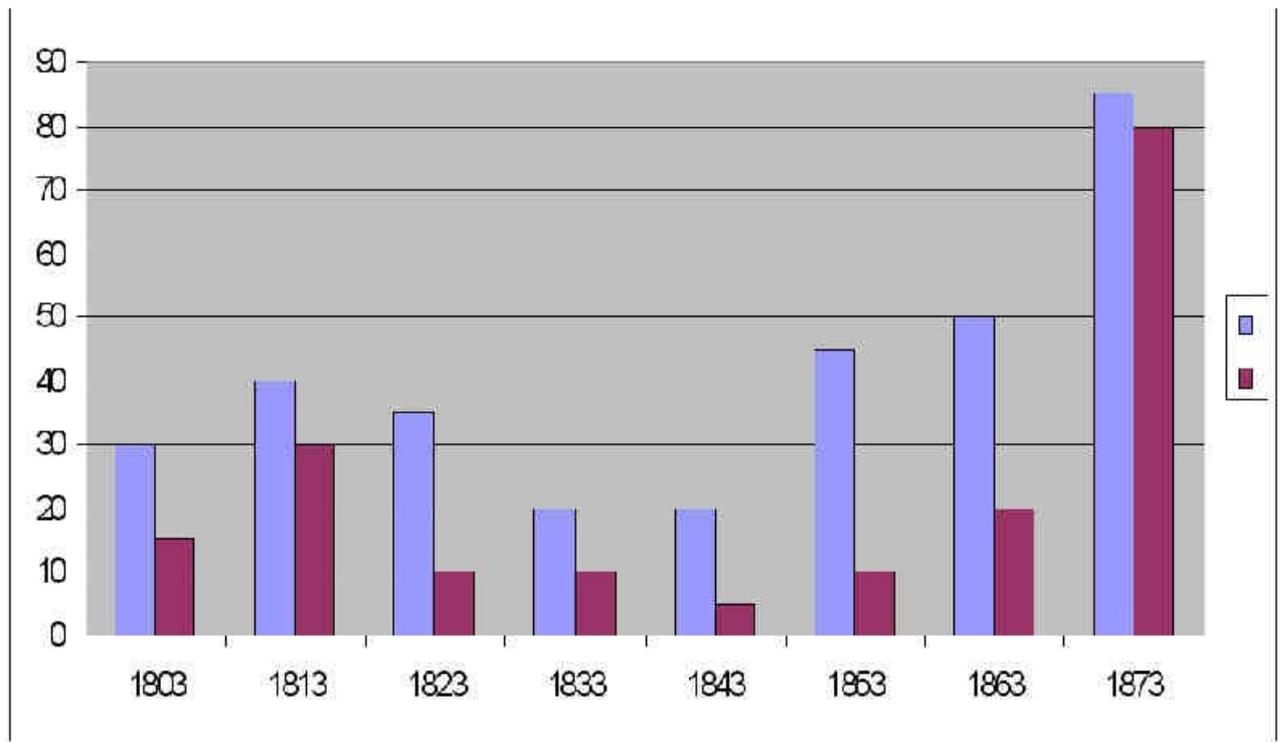
Depuis le début de son mandat, Marcel Lapetitie veut construire une nouvelle école. Il faudra 10 ans pour faire aboutir le projet (très gros dossier aux archives)

En 1896, la congrégation des petits frères de Marie dirigée par M. Géraud Delfaud né en 1846 à Castels, Dordogne, pourvu d'un brevet de capacité, projette d'ouvrir une école privée de garçons. Plusieurs emplacements sont envisagés dont le cimetière grand mais pour des raisons d'hygiène - on accordait beaucoup d'importance à l'ensoleillement et l'aération (ne pas oublier que la tuberculose faisait des ravages) - c'est le site de la route de Meyssac qui est retenu.



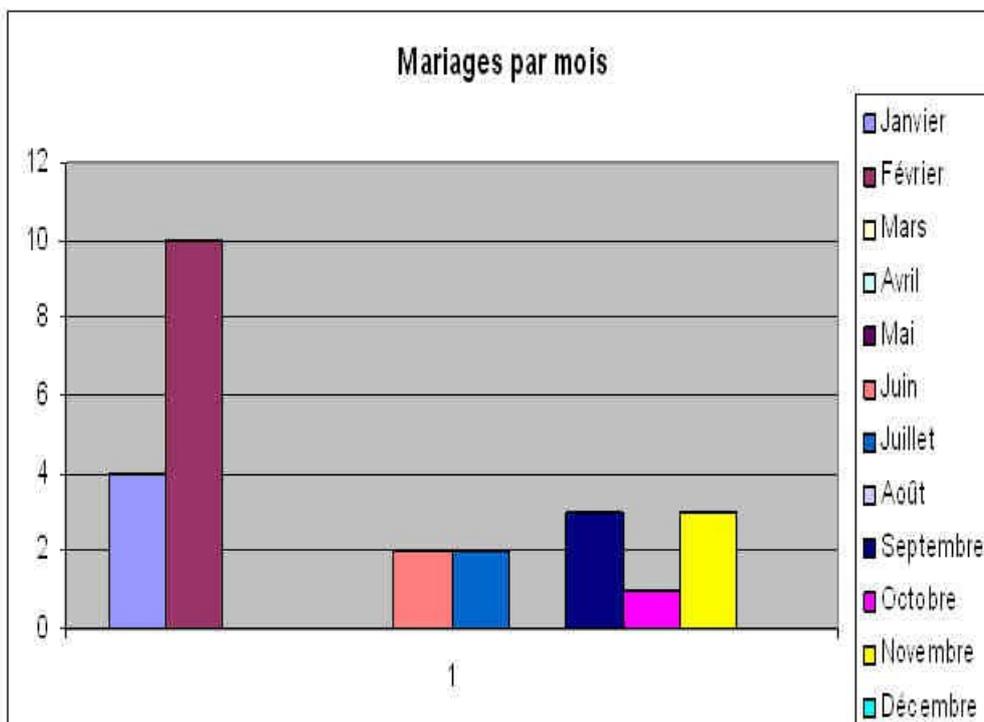
On a donc vu que l'enseignement n'a pas été négligé à Collonges. Quel a été l'impact sur l'alphabétisation ?

signatures des époux sur les actes de mariages



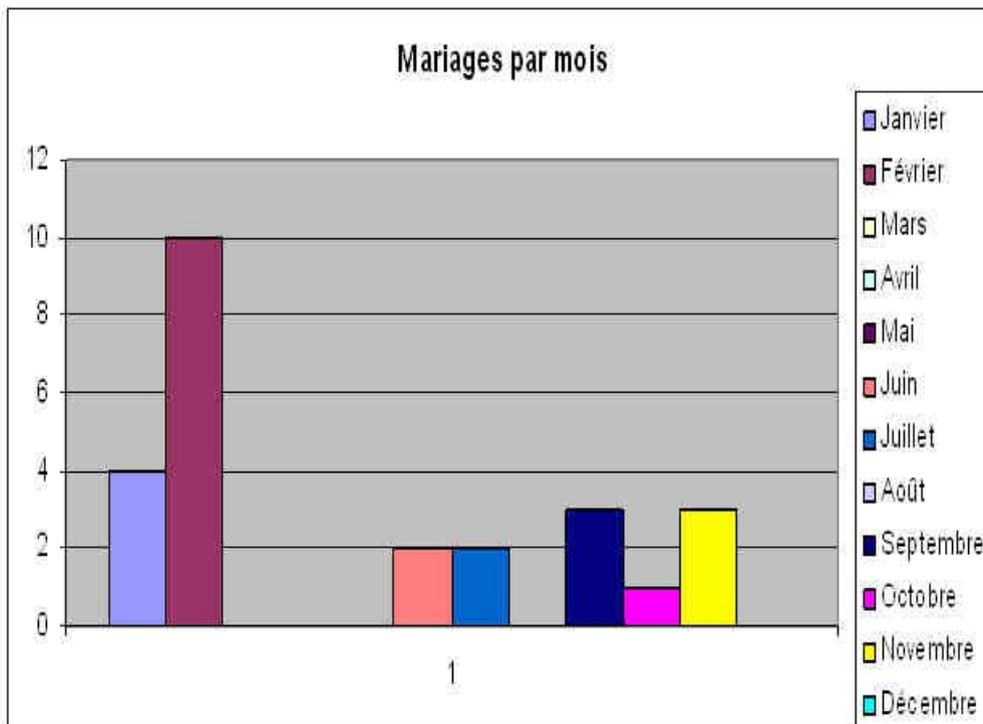
On voit que les écoles révolutionnaires avaient eu des résultats, que les femmes étaient deux fois moins alphabétisées que les hommes et que vers la fin du siècle on arrive à un taux plutôt bon. Il faut attendre les années 1910 pour que tous les époux signent leur acte de mariage.

Puisque nous sommes sur les actes de mariages, j'ai eu la curiosité de comparer les habitudes liées au mariage avant la révolution et après.

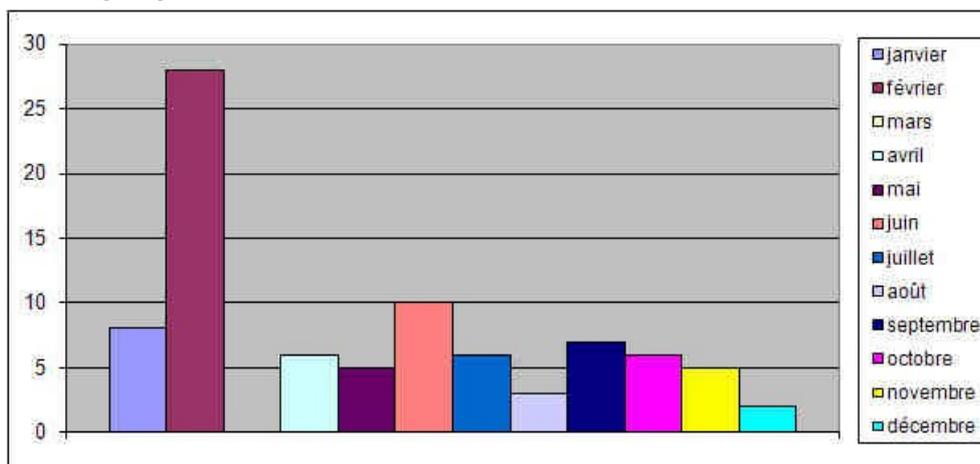


Avant la révolution on observait strictement les prescriptions de l'église. On ne devait pas se marier en carême, pendant le mois de Marie et pendant l'Avent. On ne se mariait pas non plus en août à cause des travaux des champs.

Mariages par mois au 18ème siècle

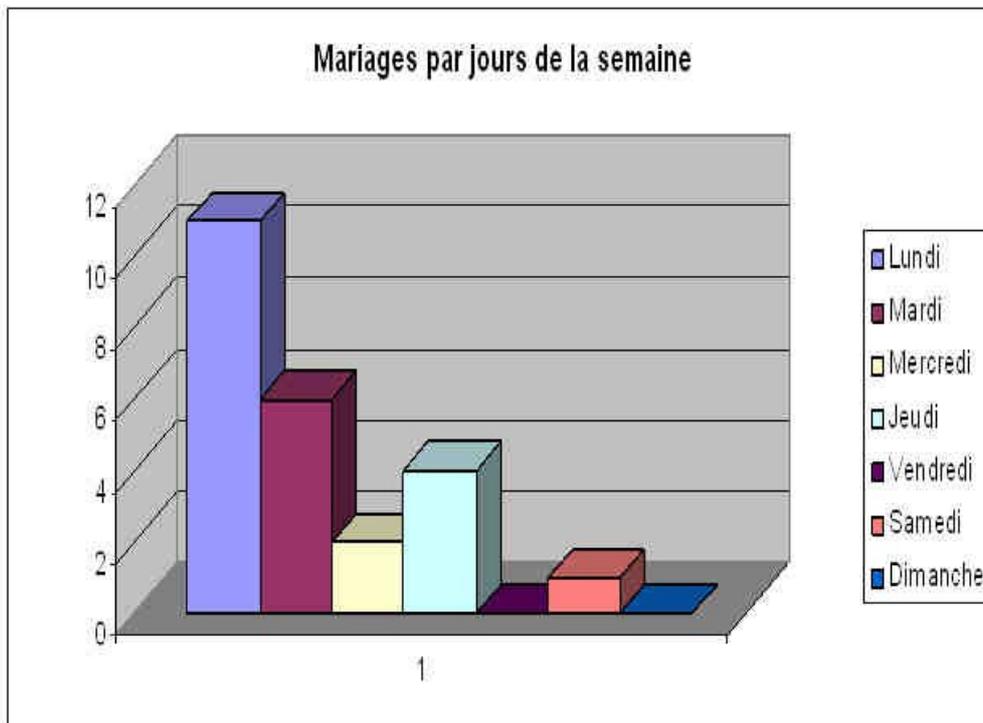


Mariages par mois au 19ème siècle



C'est toujours au mois de février que l'on se marie le plus mais on n'est plus aussi strict avec les interdits de l'église.

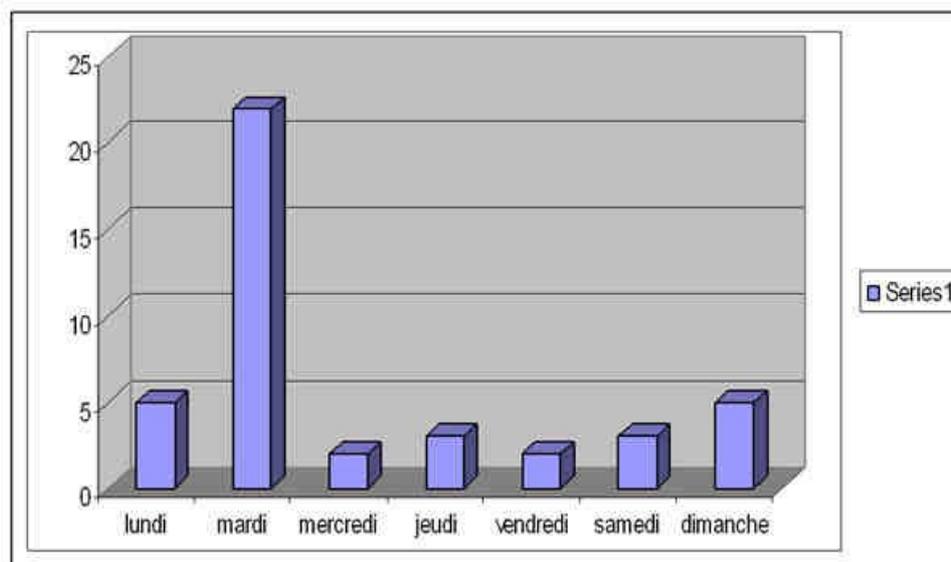
Mariages par jours de la semaine au 18ème siècle



On se marie surtout le lundi, jamais le vendredi - jour maigre - ni le dimanche

Mariages par jours de la semaine au 19^{ème} siècle

Jours de la semaine XIX^{ème}



Ce n'est plus le lundi, mais le mardi - je ne sais pas pourquoi - et on a des mariages tous les autres jours, même le dimanche.

On voit donc que les traditions ne sont pas immuables.

Dans ses mémoires, Paul Bial évoque les traditions de Collonges particulièrement les feux de la Saint Jean au cimetière Grand : (noter l'imparfait) *On dressait une haute*

perche au sommet de laquelle on suspendait de nombreux paquets d'ail. On accumulait autour d'elle des matériaux secs. Le curé bénissait le bucher et y mettait le feu. Alors c'est à qui sauterait à travers la flamme ; on forçait le bétail à la traverser ; on y flambait les petits enfants ; on recueillait avec soin les paquets d'ail roussis et bénits que l'on se distribuait pour être pendus dans les maisons comme amulettes préservatrices contre les maladies et contre la foudre.

Il parle aussi d'une autre tradition collongeoise :

Les très fréquentes bagarres entre les habitants de Collonges et ceux de Meyssac : Un dimanche de 1827, ma mère et moi nous trouvions en visite à Collonges. Nous ne pûmes rentrer au Monteil, toute les communications étaient coupées par la bataille qui dura fort avant dans la nuit. (...) On voit donc qu'avant 1830 nous étions encore à Collonges en plein moyen âge : moeurs rudes, encore grossières et sauvages, au mileiu desquelles florissaient des caractères de marque et de mâles vertus. La Révolution de 1830 tourna les esprits et les passions vers d'autres objets. On ouvrit des routes, les commerces mutuels se développèrent et les batailles finirent.

La vie religieuse

Mr Bassaler m'avait confié un lot de documents concernant Collonges qu'il avait achetés.

Dans ce lot se trouve un document particulièrement intéressant : un registre tenu par l'abbé Barot, né au village de Nardit à Meyssac le 3 janvier 1804, précédemment curé de Saillac, curé de Collonges de 1847 à 1866.

le registre de l'abbé Barot



Il y a 21 pages donc je ne vais pas tout vous lire. Ce document va être publié en 2009 dans le bulletin de la Société Archéologique dont Mme Guély est présidente. L'abbé barot y parle de la vie religieuse à collonges :

état de l'église, du presbytère, de la chapelle des pénitents
liste des prêtres et vicaires de Collonges
liste des religieux originaires de Collonges
visites de l'évêque
missions,
première communion, etc...

Paul Bial se souvient de l'abbé Barot comme d'un personnage *original, bizarre dans son langage, pétri d'esprit naturel.*

Voilà ce que dit l'abbé Barot au sujet de Collonges :
Avant tout, remarquons que de temps immémorial, le génie du bien et celui du mal se sont extraordinairement exercés à Collonges ; qu'on y a toujours vu, plus que dans les localités environnantes, des âmes particulièrement bonnes et religieuses et des âmes énormément perverses ; enfin que Collonges a une réputation exceptionnelle bien méritée. D'où cela proviendrait-il ? Serait-ce du climat brûlant et vif en même temps ? Serait-ce des tendances prises à l'époque où Collonges était ville et avait ses

prétentions ? Serait-ce du bon usage de la Religion chez les uns et de l'abus chez les autres ? Peut-être de toutes ces causes à la fois. Toujours est-il vrai que cet état des choses date de fort loin, s'il faut en croire les chroniques orales, et s'il ne paraît pas qu'il doive finir de longtemps encore.

Du reste la paroisse de Collonges dans son ensemble est intéressante et elle a ses belles traditions : on y est assidu aux offices et à la fréquentation des sacrements ; l'instruction religieuse y est au dessus du commun ; le culte s'y exerce avec décence et dignité ; l'église est en bon état ; les paroissiens respectent le Pasteur et s'attachent à lui ; avant la Révolution qui souilla la fin du dix-huitième siècle, c'était un prieuré privilégié qui ne s'accordait guère qu'à des prêtres remarquables ; les évêques de Limoges et de Tulle y faisaient assidûment leurs visites pastorales et y donnaient des marques de leur estime et de leur affection particulière, ce qui ne s'est pas discontinué depuis ; il y avait et il y a encore des confréries nombreuses et bien tenues, qui ont grandement aidé la piété à se développer ; un bon nombre de ses enfants a été favorisé de la vocation religieuse, à laquelle la plus part ont correspondu par suite sans doute de leur éducation chrétienne et de leur fidélité à la piété ; enfin presque tous les pasteurs, après y avoir opéré le bien selon la mesure de leur capacité ont été promus à des dignités plus élevées dans le diocèse, etc...

Etat général de l'église

La couverture et le grand clocher nouvellement réparés, mais la grande tour menaçant ruine et la petite ayant besoin d'être ardoisée de nouveau. Les murs crépis et propres à l'intérieur, et les fenêtres fermant assez, mais les portes et le pavé dégradés et réclamant de grandes réparations. Les voûtes solides encore, mais endommagées en une foule d'endroits. Les chapelles en assez bon état, moins celle du sépulcre et l'ancienne de Saint-Jean qui sont entièrement dépouillées et ne servent plus au culte. La sacristie aussi bien que convenable

Il fait un inventaire très complet de l'église et la sacristie. Il décrit les autels, les vases, les ornements, les vêtements liturgiques, les livres.

Il aime particulièrement le Chemin de Croix inauguré dans l'église de Collonges le 16 juin 1833 jour de dimanche à l'issue des vêpres, par Mr Lafon, curé de la paroisse.

Il donne la liste des prêtres qui l'ont précédé :

Au 19ème :

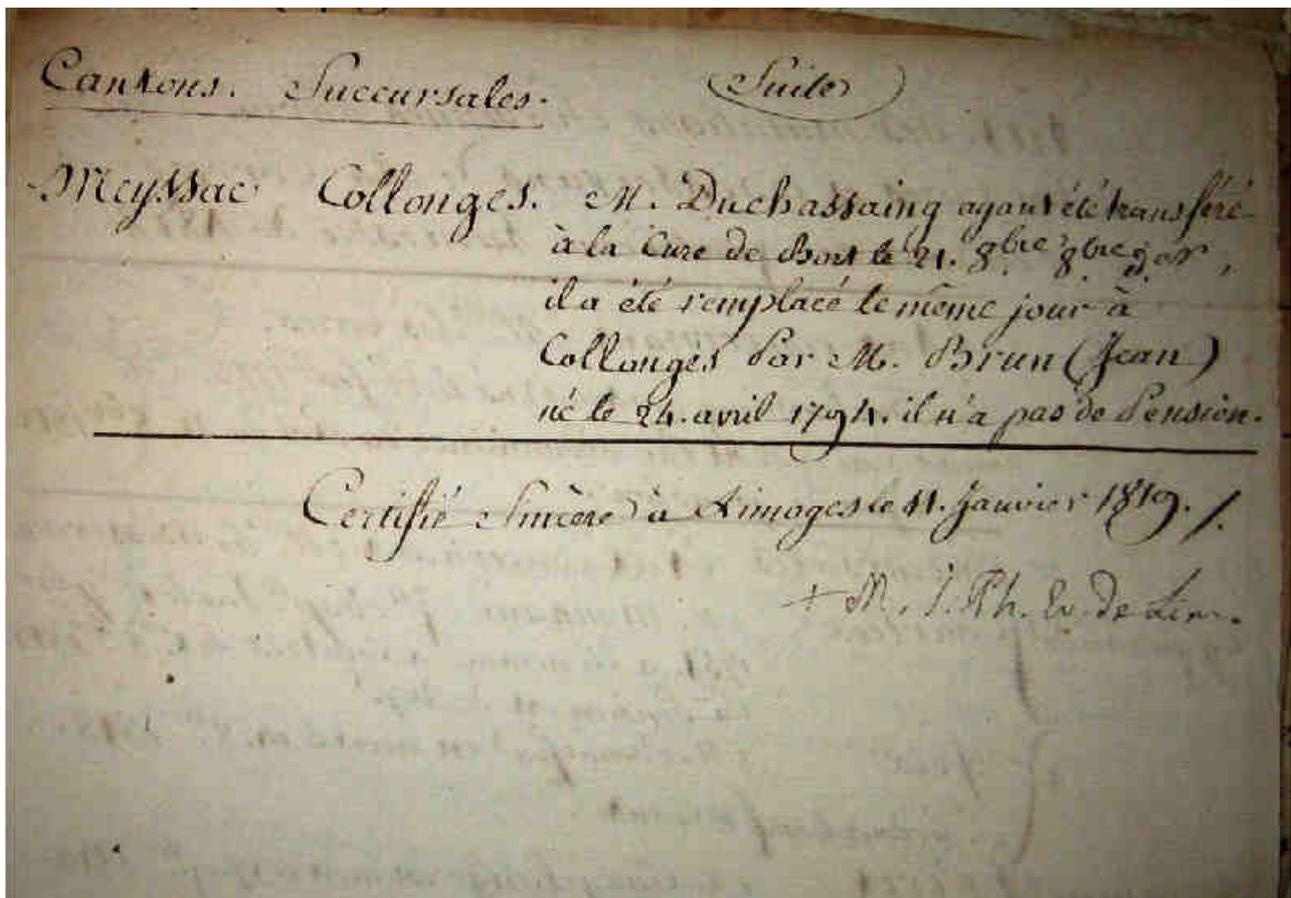
Mr Laroque s'appliqua vigoureusement à relever les ruines dont les âmes et le temple avaient été victimes : il restaura de son mieux l'église paroissiale et racheta la chapelle des Pénitents ;

En 1809, Mr Antoine Duchassaing-Lacarrière, natif de Servièrre et ancien vicaire de la paroisse Saint-Pierre de Tulle, vint prendre possession de la cure de Collonges. A l'exemple de son prédécesseur, ce digne prêtre continua pendant neuf ans à restaurer les âmes et l'église, et son nom vénéré vit toujours dans l'admiration et la reconnaissance de nos contrées, qu'il couvrit de bienfaits comme prêtre et comme médecin.

En octobre 1818, Mr Brun Jean, enfant de Bort, jeune prêtre sans expérience, mais spirituel et ardent, fut installé curé de Collonges. Sa carrière pastorale, qui dura près de cinq ans, fut marquée au coin du zèle, comme celle de ses prédécesseurs ; mais les

orages malheureux, où les adversaires essayèrent beaucoup de déboires en lui causant quelques embarras, paralysèrent un peu son ministère.

Installation de l'abbé Brun



Prêtre pieux et zélé s'il en fut jamais, **Mr Jean Siriaix** ne resta que deux ans à Collonges où il arriva en septembre 1823 et d'où il partit en septembre 1825, avec la réputation bien méritée d'un pasteur remarquable par sa modestie et sa modération.

Né dans la paroisse de la Chapelle aux Saints et ancien vicaire de Treignac, Mr Antoine Lafon fut installé curé de Collonges en octobre 1825. Pendant plus de vingt et un ans qu'il y est resté, en sus de son ministère ordinaire, il a jaloné son passage par diverses oeuvres remarquables, C'est également sous Mr Lafon et par ses soins que le clocher de l'église a eu sa toiture renouvelée, que la partie nord de ladite église a été couverte en ardoises, qu'une partie des murs a été restaurée, que les fenêtres du sanctuaire de la chapelle de Notre-Dame et de la sacristie ont été agrandies, que la chapelle dite de l'archiconfrérie a été appropriée à cette destination et son autel fait tout neuf, que les estampes du chemin de la Croix et plusieurs autres articles importants ont été acquis à l'église, et que le lieu saint a obtenu plus d'une autre décoration.

Enfin c'est sous Mr Lafon que Collonges, privé de presbytère depuis que la Révolution avait aliéné le Prieuré, en a obtenu un avec la générosité de Mr Henri-Louis de Maussac, ancien chanoine de Beauvais et vicaire général de Versailles, qui d'abord logea le pasteur dans une partie du château de Maussac, et qui a fini par le fixer à la Veyrie en décembre 1828, moyennant un service annuel à perpétuité pour lui et ses plus proches parents.

Don du presbytère par l'abbé de Maussac en 1828

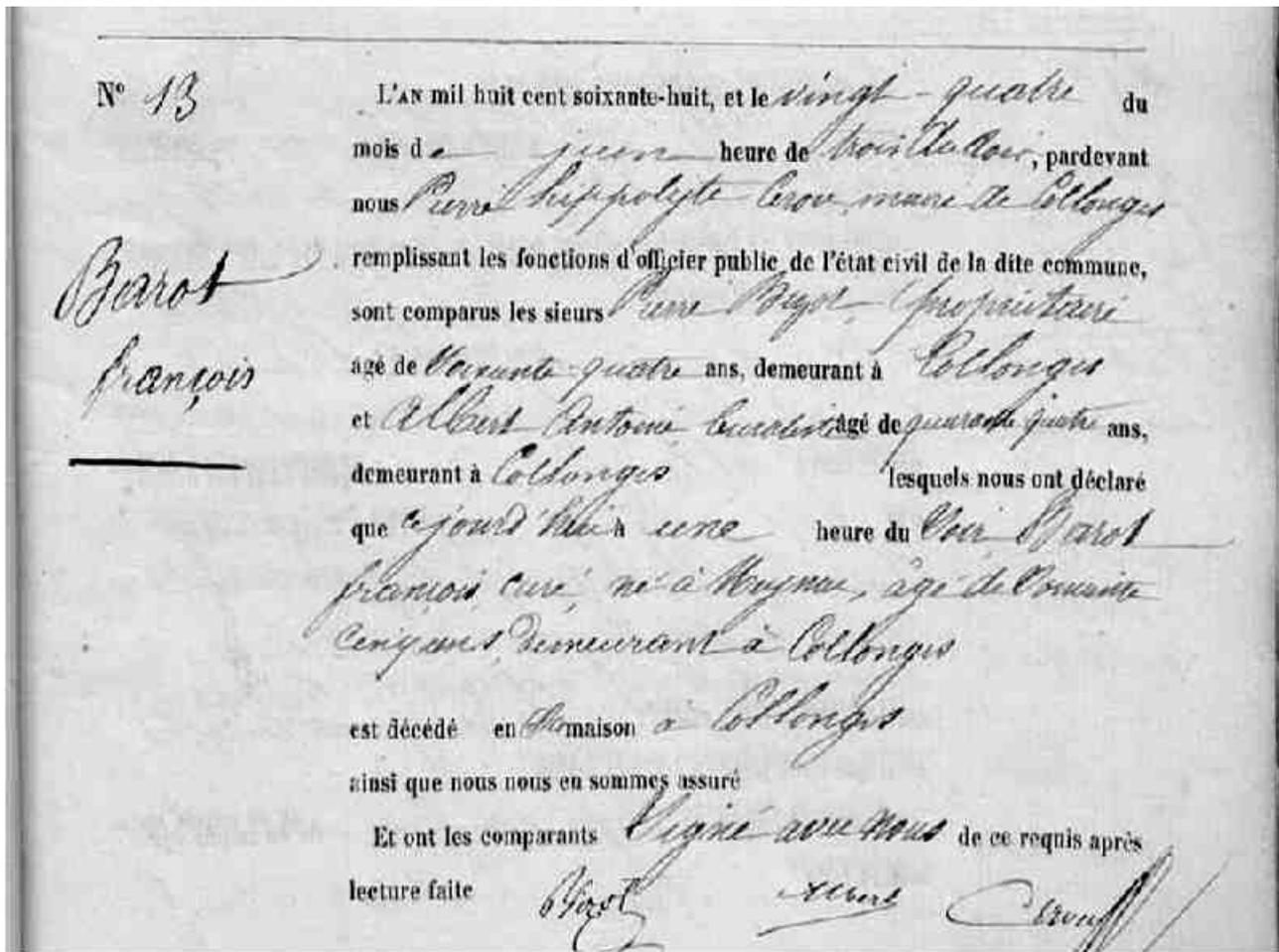
Declaration portant Annulation à La Roche.

J'Louisignat Louis Hédig D. Membre de l'Assemblée Nationale de Versailles
Devenue à Colonges de la part de l'Assemblée Nationale parvenue à
seulement à La Roche que j'aurais brisé de l'Assemblée à la Roche
de la plus haute valeur des maisons que j'ai eues à la commune de
Colonges en échange d'un autre maison avec le Département
qui se doit avoir précédemment donné par acte du 16 Mars 1824
Nous par M. de la Roche et l'Assemblée de l'Assemblée
Nationale le 28 Décembre 1824 par la décision que la commune
de Colonges est restée soumise à l'Assemblée de la Roche
et conservant et stipulant de son acte de donation sans
aucune obligation que la commune n'en a sur l'Assemblée
de l'Assemblée conjointement avec la paroisse et qui résultent
spécialement de la disposition de l'Assemblée Nationale
fait à Colonges le 28 Mars 1824.

L'abbé De Marpou



Décès de l'abbé Barot



Paul Bial se souvient d'un autre curé de Collonges, l'abbé Brunie : *Au physique, c'était un bel homme, il avait la taille haute et le port majestueux. Sa longue chevelure bouclée lui faisait une tête de Louis XIV. Il imposait aux hommes et passait pour ne pas déplaire aux dames. J'ai gardé l'impression que si, au lieu d'être ordonné prêtre, il avait été promu capitaine de cavalerie, il aurait atteint les plus hautes destinées.*

Pour finir, parlons un peu de la pluie et du beau temps ou plutôt du mauvais car celui qu'on retient le mieux

Au 17^{ième} siècle, l'abbé Durand parlait des orages espouvantables. Le 19^{ième} en a connu aussi :

- le 28 mai 1809, ouragan de grêle, les vignes sont partout hachées
- l'année 1816 a été partout catastrophique - l'année sans été - jamais plus de 15° (volcan Tambora en Indonésie)
- Juillet 1817 : Les grandes crues d'eau ont enlevé à Collonges des ponts et des digues de deux moulins.
- 4 août 1826 : orage violent

Grèle le 28 octobre 1828.

Communes	Noms des particuliers	Nature de la perte	Dates des ordonnances	Montants d'indemnités à verser
			report...	2386 52
Siguerac	Le hénrier d'Alac	grêle	22 86e 1828	1 38
idem	Jean Cortin à Melle	idem	22 id	2 06
idem	Couffé au charfang	idem	22 id	1 77
idem	Leonard Duchataux	idem	22 id	2 86
idem	Couffiral au Sautier	idem	22 id	1 26
Collonges	Freyllon veuve	idem	22 id	2 88
idem	Jean Labon	idem	22 id	4 61
idem	Vithcost d'auzour	idem	22 id	3 07
idem	Pierre Elbaux	idem	22 id	7 56
idem	Livet ex militaire	idem	22 id	2 58
idem	Vauzon veuve	idem	22 id	3 65
idem	Pierre Foulloux	idem	22 id	5 19
idem	Pierre Chautonges	idem	22 id	6 62
idem	Antoine Proignet	idem	22 id	1 11
idem	Baptiste Gappard	idem	22 id	4 61
idem	Jean Baptiste Lachapelle	idem	22 id	

- le 28 et 28 juillet 1835, graves orages , énormes dégâts aux toitures et aux récoltes

1836 : la foudre provoque u'incendie du village de la Chatie,

en 1837 dans le bourg, 2 maisons et des granges des familles Deschamp et Jaubertou.

En 1837 également, incendie de la maison Foussac à la croix du Buy du à l'explosion de châtaignes sous la cendre.

En 1838, la maison de Jean Livet est incendiée par la foudre d'où inventaire des pertes :

- Maison
- Seigle
- Blé noir
- Châtaignes
- Farine de seigle
- Pommes de terre
- Lard
- Saindoux
- Cerneaux de noix
- Fèves
- Haricots
- Une maie pleine de pâte

3 lits garnis
 50 draps de lit
 30 nappes
 40 serviettes
 Cent chemises
 Habillement divers
 2 chaudrons en cuivre
 2 plats et une bassine en cuivre
 4 marmittes
 Une armoire neuve
 Un coffre pour le linge
 Divers meubles et outils
 20 kg d'étains
 2 barriques
 Argent : 150f

le 27 janvier 1841 un incendie détruit la maison, la grange et le séchoir de Jean Coudert à Stolan. On ne peut rien faire. Comme on n'a pas d'eau, les incendies sont redoutables. Tout est perdu, maison, mobilier, récoltes, animaux....

A la fin du siècle, les hivers seront particulièrement froids.

Mais la grande catastrophe fut certainement le phylloxera que l'on constate en France pour la première fois en 1863 dans le Gard et qui va se répandre dans toute l'Europe. *c'est un immense drap mortuaire qui peu à peu recouvre tout le vignoble.*

Dans l'histoire de l'agriculture, jamais on n'avait vu une espèce végétale subir aussi brusquement une destruction aussi complète. Il ne reste plus rien qu'une souche, dont la valeur comme bois de chauffage ne paie même pas les frais d'arrachage.

LES MALADIES DE LA VIGNE

LE PHYLLOXERA (PHYLLOXERA VASTATRIX)

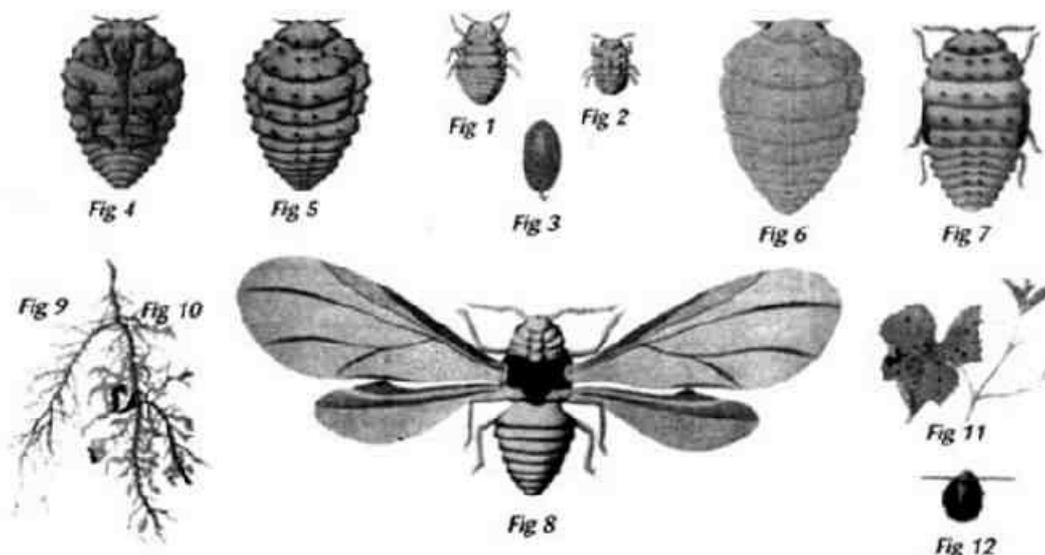


Fig 1 : Femelle sexuée (0,48 mm de long sur 0,20 mm de large) - **Fig 2 :** Mâle (0,27 mm de long sur 0,13 mm de large)
Fig 3 : Oeuf d'hiver avec son pédoncule (très grossi) - **Fig 4 :** Phylloxéra radicicole adulte, face ventrale (0,75 mm de long sur 0,50 mm de large) - **Fig 5 :** Phylloxéra radicicole adulte, face dorsale - **Fig 6 :** Phylloxéra gallicole adulte (plus large que le précédent) - **Fig 7 :** Nymphe (0,76 mm de long sur 0,50 mm de large) - **Fig 8 :** Phylloxéra ailé (un peu plus de 1 cm de long)
Fig 9 : Partie de racine saine - **Fig 10 :** Partie de racine de vigne portant des nodosités - **Fig 11 :** Rameaux de vigne portant des galles - **Fig 12 :** Coupe de feuille montrant une galle (très grossie).

Arrachage de la vigne



Il a fallu reconstituer tout le vignoble

Mais pour ne pas terminer sur une note triste, ça m’amuse de vous montrer une lettre rangée dans les délibérations du conseil municipal de Collonges et qui va vous montrer pour quoi il est parfois difficile de faire sa généalogie

Lettre Coste

Paris le 4 mars 1874

Monsieur Farges

Je ne me nomme pas François. C’est un surnom que mes parents m’ont donné vu que mon frère s’appelle Jean, mais sur tout mes actes je suis Jean comme mon frère.

Je suis né le 20 juillet 1837 fils de Jacques et Jeanne Gernolle.

Ce n’est pas moi qui suis marié. C’est mon frère l’aîné. Moi je viens de me retirer du service.

Tout à vous

Coste Jean

Adresse : Coste François rue Capron N° 17 Batignolles Paris

Paris le 4 Mars 1874

Monsieur Lorge

Le mot ma ne signifie pas Monsieur c'est un
surnom que mes parents m'ont donné de
par mon père l'aîné s'appelait Jean, mais
sur tout mes actes je suis Jean comme
mon frère.

Je suis né le 20 Juillet 1834 fils de
Jacques et de Jeanne Carolle.

ce n'est pas moi qui suis Marie c'est mon
frère l'aîné, moi je suis en ma qualité
de surnom.

Tout à vous
Coste Jean

Coste François rue Capron N° 17
Batignolles Paris

Fin